

Déclaration ORGANISATEUR D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Personne morale

Type :

Association	<input type="checkbox"/>	Comité d'entreprise	<input type="checkbox"/>
Société commerciale	<input type="checkbox"/>	Collectivité territoriale	<input type="checkbox"/>
Autre (<i>préciser</i>)	<input type="checkbox"/>		

Dénomination sociale

Adresse du siège social _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Téléphone portable _____

Adresse électronique _____

!/ elle sera retenue pour la téléprocédure et pour la diffusion d'informations

Représentant légal *facultatif pour les collectivités territoriales*

Civilité Monsieur Madame Fonction _____

Nom de naissance _____

Prénom _____

Nom d'usage _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Déclarant *uniquement si différent du représentant légal*

Civilité Monsieur Madame Fonction _____

Nom de naissance _____

Prénom _____

Nom d'usage _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Personne physique

Civilité Monsieur Madame

Nom de naissance _____

Prénom _____

Nom d'usage _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Téléphone _____ Téléphone portable _____

Adresse électronique _____

!/ elle sera retenue pour la téléprocédure et pour la diffusion d'informations

Assurance

Compagnie d'assurance _____

N° du contrat de responsabilité civile de l'organisateur _____

Je soussigné _____

déclare sur l'honneur _____

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs.
- m'engager à vérifier avant le début de l'accueil que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles.
- m'engager à prendre connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) les concernant, sans préjudice des vérifications faites par les collectivités publiques locales (telles que prévues à l'article R.79 du code de procédure pénale) et de celles réalisées par le représentant de l'État dans le département, au titre de l'article L.133-6 du code de l'action sociale et des familles.
- m'engager à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe d'encadrement permanente, l'identité des autres personnes concourant à l'accueil, les effectifs de mineurs par tranche d'âge.

Cachet
(*personne morale*)

Fait le _____ à _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

NB : les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors de l'inspection

- le document prévu à l'article R.222-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)
- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs
- le contrat d'assurance
- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie (lorsque l'établissement y est soumis)

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé, les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du lieu de déclaration

Cette déclaration est à renvoyer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale - service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport du département où est implanté le siège social ou le domicile de l'organisateur.

Arrêté du 22 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles